

I BUT DU COURS

La phénoménologie développée par Husserl dans les premières décennies du 20e siècle n'a cessé depuis de nourrir la pensée de nombreux philosophes (Heidegger, Merleau-Ponty, Ricoeur, Levinas, etc.). Le but de ce cours est d'introduire l'étudiant aux visées initiales de la phénoménologie de Husserl, à son orientation méthodologique et philosophique générale ainsi qu'aux concepts fondamentaux qui marquent son développement des *Recherches logiques* (1900-1901) jusqu'au texte des *Méditations cartésiennes* (1929), en passant par *La philosophie comme science rigoureuse* (1911) et les *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures* (1913).

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- Développer une compréhension significative du projet philosophique de Husserl par l'étude de quelques textes capitaux encadrant des thèmes majeurs de son oeuvre (l'idée de science rigoureuse, les essences et la réduction eidétique, les notions de conscience et d'intentionnalité, la perception par esquisses et la donation « en chair et en os », la subjectivité et l'intersubjectivité transcendantales).
- Se familiariser avec l'idée plurielle de « méthode phénoménologique » qui fonde les phénoménologies post-husserliennes, notamment dans la pensée française contemporaine.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- S'exercer à la lecture et à l'analyse de textes philosophiques difficiles dont les concepts, l'orientation et la méthode spécifiques continuent de structurer plusieurs courants de pensée contemporains.
- Acquérir, par rapport aux problématiques traitées, des outils conceptuels d'analyse et de compréhension permettant d'engager un débat fertile avec des approches divergentes.
- Repérer les limites des thèses philosophiques étudiées et leurs alternatives possibles.

III CONTENU

- a) La critique du psychologisme et du naturalisme et la fondation de la philosophie comme « science rigoureuse » et rigoureusement descriptive ;
- b) L'intentionnalité de la conscience ; l'exemple du vécu perceptif ;
- c) L'intuition des essences et la réduction eidétique ;

- d) La réduction phénoménologique transcendantale : ego et monde ;
- e) La constitution de la subjectivité transcendantale comme fondement absolu ;
- f) La question du corps propre et le problème de l'expérience d'autrui.

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Leçons magistrales, analyses de textes, discussions.

V LECTURES OBLIGATOIRES

1. Husserl, E. : *Méditations cartésiennes et Les conférences de Paris* [1929], trad. M. B. de Launay, Paris, Puf, 1994.

N.B. La professeure utilisera en classe uniquement la traduction mentionnée ci-dessus, mais il est suggéré de se procurer *également* l'édition suivante, format poche, de l'ouvrage : *Méditations cartésiennes. Introduction à la phénoménologie* [1929], trad. G. Peiffer et E. Levinas [1931], Paris, Vrin, 1996.

(Les sections dont la lecture est obligatoire seront indiquées au cours de la session.)

2. *Idées directrices pour une phénoménologie*, livre premier : Introduction générale à la phénoménologie pure [1913], trad. P. Ricœur, Paris, Gallimard, 1950.

Des textes complémentaires seront rassemblés dans un recueil de textes à se procurer au début de la session. Plusieurs des ouvrages de Husserl étudiés en classe seront toutefois disponibles chez Zone, notamment :

1. *Recherches logiques*, tome 1 : *Prolégomènes à la logique pure* [1900], trad. H. Elie, A. L. Kelkel, R. Schérer, Paris, Puf, 1994.
2. *Recherches logiques*, tome 2 : *Recherches pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance*. Deuxième partie : *Recherches III-V* [1901], trad. H. Elie, A. L. Kelkel, R. Schérer, Paris, Puf, 2003.
3. *La Philosophie comme science rigoureuse* [1911], trad. M. B. de Launay, Paris, Puf, 1989.

Les étudiants sont encouragés à se procurer ces ouvrages plutôt que d'acheter le recueil, quitte à emprunter à la bibliothèque les ouvrages qui leur permettront de compléter les lectures hebdomadaires.

VI LECTURES SUGGÉRÉES

1. *Leçons pour une phénoménologie de la conscience intime du temps* [1904/1905-1910], trad. H. Dussort, Paris, Puf, 1996.
2. *Idées directrices pour une phénoménologie*, livre second : *Recherches phénoménologiques pour la constitution* [1912-1928], trad. E. Escoubas, Paris, Puf, 1982.
3. *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale* [1935-1936], trad. G. Granel, Paris, Gallimard, 1976.

Une bibliographie détaillée sera remise au premier cours.

VII MODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- **Deux examens en classe, comptant chacun pour 25% de la note finale.** L'évaluation est basée sur la compréhension de la problématique abordée, la capacité d'en rendre compte de façon synthétique, la rigueur et la clarté de l'argumentation et la qualité du français (10% de l'évaluation). La première évaluation en classe aura lieu le mercredi **24 octobre**. La deuxième évaluation en classe aura lieu le mercredi **12 décembre 2018**. Le professeur se réserve la possibilité de transformer l'une et/ou l'autre de ces évaluations en classe en examen-maison si les circonstances rendent la chose plus appropriée (cours annulé en raison d'une tempête ou d'élections, supplément de matière à voir en classe, etc.)
- **Exercice préparatoire à la rédaction du travail de session (choix du sujet, présentation de la problématique, bibliographie commentée), comptant pour 10% de la note finale,** à envoyer au professeur et à son assistant par courriel (en fichier joint *identifié par le nom de famille de l'étudiant et le sujet choisi*) au plus tard le **9 novembre**: sophie-jan.arrien@fp.ulaval.ca et jean-francois.perrier@fmed.ulaval.ca
Deux (2) points seront enlevés par jour de retard.
- **Un travail de session de 11-12 pages, tapé à interligne et demi, comptant pour 40% de la note finale.** Ce travail consistera en une étude portant sur une problématique ou un thème important dans l'œuvre de Husserl. Il sera à envoyer à la professeure par courriel (en fichier joint *identifié par le nom de famille de l'étudiant et le sujet choisi*) le **19 décembre**: sophie-jan.arrien@fp.ulaval.ca et jean-francois.perrier@fmed.ulaval.ca
Deux (2) points seront enlevés par jour de retard. *Aucun* travail ne sera accepté au-delà du 23 décembre. L'évaluation est basée sur la compréhension et *l'approfondissement* du thème choisi, la rigueur et la clarté de l'argumentation, la qualité du français (10% de l'évaluation)

VII ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études.
3. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP, UN TROUBLE D'APPRENTISSAGE OU UN TROUBLE MENTAL

Les étudiant-e-s qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodements scolaires** obtenue auprès d'un conseiller d'un professionnel travaillant en **Accueil et soutien aux étudiant-e-s**

en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Celles et ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter les services en **ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible.

Vous trouverez plus de détails sur ces services aux adresses suivantes :

- www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/
- [Procédure – accommodement aux examens](#)

IX UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation de l'ordinateur pour la prise de notes est permise en classe mais toute connexion à l'internet par le biais de quelques appareils électroniques que ce soit est proscrite. Si un-e étudiant-e désire enregistrer un cours, il ou elle doit d'abord en faire la demande à l'enseignante.

X LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La Faculté de philosophie de l'Université Laval se veut un milieu accueillant pour toutes et tous, quels que soient leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou nationale, leur handicap, leur religion, etc. Elle souhaite maintenir un climat propice à toutes et tous, notamment les femmes et les membres des groupes sous-représentés, ce qui requiert de lutter contre toute manifestation de harcèlement et de comportement non-professionnel.

Vous êtes invité-e-s à consulter les sites suivants pour vous informer des règlements de l'Université Laval en matière de harcèlement et des ressources à votre disposition le cas échéant.

[Le Règlement pour prévenir le harcèlement \(2016\) de l'Université Laval](#)

[Le site internet du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement](#)

[Le Guides des ressources en cas de harcèlement, agression sexuelle, détresse psychologique ou violence conjugale de l'Association générale des étudiants et étudiantes prégradué\(e\)s en philosophie \(AGEEPP\)](#)